

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009  
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - ZAC Ilot Bonnac - Modification des modalités prévisionnelles de financement des équipements publics d'intérêt général - Décision - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les études d'aménagement des espaces publics d'intérêt général accompagnant la ZAC Ilot Bonnac sise à Bordeaux ont été finalisées. L'estimation financière des coûts de travaux réalisée en phase Projet s'avère supérieure au budget communautaire initialement prévu pour cette opération. Le surcoût, aujourd'hui évalué à +1.179.180 € TTC hors actualisation normale des coûts de travaux s'explique par :

- le souhait de la Ville de disposer d'espaces entièrement revêtus de matériaux minéraux, excluant certains revêtements initialement prévus dans le cadre du programme de l'aménagement ;
- les évolutions de programme significatives proposées par la maîtrise d'œuvre concernant le redressement de la trémie du parking, la mise à niveau des ventilations ainsi que le traitement des émergences du parking.

Ces évolutions de programme ont nécessité que de nouvelles sources de financement cohérentes avec les compétences de chacun des acteurs du projet soient recherchées : PARCUB s'est engagé à prendre à sa charge les travaux liés au parking, et la Ville de Bordeaux s'est proposée de participer, au titre de la qualité architecturale, au financement de l'habillage des émergences du parking.

Reste aujourd'hui un surcoût de travaux de 782.280 € TTC (hors actualisation), à financer.

Par ailleurs, les honoraires de maîtrise d'œuvre étant établis au prorata du coût global des travaux, ils évoluent également sensiblement, à hauteur de +63.230 € TTC. Cette évolution des honoraires fera l'objet d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre après son approbation par le Conseil de Communauté.

**C'est ainsi que le surcoût global d'études et travaux des équipements publics d'intérêt général accompagnant la ZAC de l'îlot Bonnac s'élève à + 845.510 € TTC, hors actualisation.**

Il est proposé d'assurer la prise en charge de ce surcoût en mobilisant les disponibilités budgétaires récemment dégagées sur une autre opération communautaire située à Bordeaux : le PAE d'Armagnac dont le dossier modificatif prévoit un investissement communautaire moindre de 1 242 972 € TTC.

En effet, le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de l'îlot Armagnac fut instauré par délibération communautaire n°2006/0536 du 21 Juillet 2006. Initialement, il prévoyait la réalisation d'un programme d'équipements publics estimé à 5.241.009 € TTC. Ces équipements publics accompagnaient la construction de 38.675 m<sup>2</sup> SHON, dont 501 logements, 9 000 m<sup>2</sup> SHON de bureaux et 750 m<sup>2</sup> SHON de commerces, services et activités associatives. Le PAE prévoyait le financement d'une partie de ces équipements par les futurs constructeurs, à hauteur de 1.666.385 €, la CUB et la Ville devant respectivement financer 2.660.252 € TTC et 914.372 € TTC.

Le 13 février 2009, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du PAE d'Armagnac. La modification portait notamment sur l'augmentation du programme prévisionnel des constructions (54.689m<sup>2</sup>SHON) et sur la modification du programme des équipements publics inscrits au PAE. Dans le cadre de cette délibération, il a été acté que le financement de ces équipements serait assuré en partie par les futurs constructeurs à hauteur de 2.197.040 €, la CUB et la Ville pouvant respectivement financer 1.417.280 € TTC et 802.630 € TTC.

**Le Conseil de communauté s'est donc prononcé le 13 février 2009 en faveur d'une réduction de l'investissement net communautaire (après perception des participations des constructeurs pour les équipements publics de compétence CUB) de -1.242.972 € TTC.**

**Il est proposé aujourd'hui d'affecter sur l'opération de la ZAC îlot Bonnac les crédits communautaires initialement prévus pour l'opération d'Armagnac et n'étant aujourd'hui plus nécessaires à la réalisation du programme des équipements publics du PAE modifié.**

**La réaffectation des crédits issus de l'opération Armagnac pourra s'effectuer au fur et à mesure des besoins de financement de la ZAC îlot Bonnac.**

Elle permettra à terme d'affermir la tranche conditionnelle de travaux prévue dans le cadre de l'appel d'offres travaux autorisé par délibération communautaire n°2008/0631 du 3 octobre 2008, et donc de financer l'aménagement du square des Commandos de France et le traitement des accès et des émergences du parking.

Aussi il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

**- Approuver** la modification des modalités prévisionnelles de financement des équipements publics d'intérêt général de la ZAC Bonnac portant sur un surcoût de 845 510 € TTC.

**- Décider** la mobilisation des crédits nécessaires en affectant à l'opération de l'Ilot Bonnac la part des crédits de l'opération Armagnac devenus non nécessaires à la réalisation du PAE Armagnac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus socialistes bordelais vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 AVRIL 2009  
  
PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2009

M. MICHEL DUCHENE